



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

58^e CONSEIL DIRECTEUR

72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, 28 et 29 septembre 2020

Point 4.3 de l'ordre du jour provisoire

CD58/7

22 août 2020

Original : anglais

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE L'OPS

Antécédents

1. Le 166^e Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a demandé que le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) renforce la gestion par l'Organisation des projets financés par des contributions volontaires afin de garantir des processus appropriés de prise de décisions, de contrôle et de gestion des risques, ainsi qu'une supervision et une reddition de comptes appropriés envers les États Membres. Le but de la gestion des risques est de protéger l'Organisation contre les risques institutionnels, y compris les risques financiers, juridiques, opérationnels, techniques et de réputation.

Évaluation des processus actuels

2. Le BSP prépare actuellement une évaluation interne de ses systèmes et processus actuels d'approbation et de contrôle, de supervision et de gestion des risques liés aux projets financés par des contributions volontaires. L'évaluation décrira précisément le processus actuel d'approbation et de supervision de ces projets, y compris les examens financiers, juridiques et techniques pertinents, et expliquera dans le détail les thèmes énoncés dans le document CE166/6.

3. Le BSP présentera un rapport au Comité exécutif lors de sa 167^e session, le 30 septembre 2020, avec les résultats de cette évaluation pour qu'il l'examine, fasse des commentaires et prenne une décision, le cas échéant.

Renforcement du rôle de supervision du Comité exécutif

4. Afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes du processus d'examen du BSP concernant les projets financés par des contributions volontaires, et de renforcer le rôle de supervision du Comité exécutif, le BSP a engagé un expert en la matière, externe et indépendant, pour examiner et affiner l'évaluation des risques ainsi que les critères de gestion et les cadres d'évaluation liés aux nouveaux projets financés par des contributions

volontaires. Cet examen a porté sur les risques potentiels de réputation, juridiques, techniques, opérationnels et financiers de ces projets pour l'OPS en tant qu'institution. Le rapport issu de l'évaluation (addenda I) comprend des recommandations concernant *a)* les moyens par lesquels le BSP pourrait améliorer ses procédures de gestion des risques et *b)* les moyens par lesquels le BSP pourrait faire rapport au Comité exécutif de l'OPS sur les risques et les mesures d'atténuation dénombrés durant le processus de gestion par le BSP des risques concernant les projets financés par des contributions volontaires, aux fins d'examen et de prise de décision jugée opportune.

Plan d'action du BSP

5. Le BSP a passé en revue les recommandations de l'évaluation externe indépendante et constitué un groupe de travail pour élaborer un plan visant à réviser le cadre de politique (recommandations 1 et 3), les mécanismes de surveillance et les procédures du cycle des projets qui sont liées aux contributions volontaires. Ces révisions assureront que tous les projets à haut risque sont identifiés en fonction de critères cohérents (recommandations 2 et 4) et que les risques associés sont documentés et examinés de façon systématique et cohérente par la direction générale préalablement à la signature d'accords de subvention (recommandations 5 et 7).

6. Le cadre révisé incorporera les processus de gestion des risques institutionnels et d'examen des projets au sein de la procédure opérationnelle standard portant sur les dispositifs de contrôle interne et tirera parti des capacités du Comité permanent sur la gestion des risques institutionnels et la mise en conformité pour inclure des examens réguliers du cadre de contrôle interne (recommandations 6, 11, 12 et 13). Un catalogue des risques est en cours d'élaboration qui sera utilisé par les responsables de projets au moment d'établir les paramètres régissant les risques liés aux projets (recommandation 8). La dotation en personnel pour l'orientation et le soutien à la gestion des projets sera examinée dans le cadre du processus biennal de planification des ressources humaines en vue d'équilibrer la qualité et la rentabilité (recommandation 14). Le processus actuel d'examen de la mise en œuvre des projets financés par des contributions volontaires sera intégré au programme de mise en conformité (recommandation 17).

7. Le BSP examinera le mode de présentation du rapport financier annuel de la Directrice pour y inclure une description des meilleurs moyens d'informer les Organes directeurs au sujet des risques associés aux projets financés par des contributions volontaires (recommandation 9). Le BSP mettra à la disposition des membres du personnel les mécanismes en place qui permettent de notifier des risques liés aux projets qui ne relèvent pas directement de leur responsabilité (recommandation 10).

8. Le BSP continuera d'examiner plus précisément toutes les recommandations contenues dans l'évaluation et présentera une mise à jour dans son rapport au 168^e Comité exécutif.

9. Pour tout projet financé par des contributions volontaires qui, lors du processus de gestion des risques par le BSP, est considéré comme présentant un niveau élevé de risque juridique et de réputation pour l'OPS, ou dont on estime qu'il nécessitera une dépense annuelle ou un apport de fonds supérieur à US\$ 25 millions, comprenant des contributions volontaires nationales, le Directeur du BSP produira un document d'information qui sera présenté au Comité exécutif et contiendra une synthèse du projet, l'évaluation des risques connexes pour le BSP ainsi que des propositions de mesures pour atténuer ces risques, de même que les mesures préconisées par le Directeur pour le projet. Avant d'approuver la mise en œuvre du projet, le Directeur du BSP convoquera une session spéciale du Comité exécutif au moyen d'une plate-forme virtuelle pour présenter le projet d'information. Le Comité exécutif sera invité à formuler des commentaires et des recommandations, selon que de besoin.¹

10. Les projets d'urgence liés à la riposte à des flambées épidémiques, des crises humanitaires ou d'autres crises, ainsi que le financement pour le Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins et le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique, seront considérés exemptés de ce processus.

11. Lors de sa 168^e session en juin 2021, le Comité exécutif examinera les enseignements tirés de ce processus et apportera les ajustements nécessaires.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

12. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ce document, y compris les recommandations énoncées à l'addenda I, de formuler les commentaires qu'il juge pertinents et d'envisager d'approuver le projet de résolution présenté dans l'annexe.

Annexe

¹ Cette réunion sera convoquée en tant que réunion virtuelle spéciale du Comité exécutif par vidéo ou téléconférence, conformément à l'article 17.A de la Constitution de l'OPS, qui stipule que les réunions spéciales se tiennent sur convocation du Directeur du Bureau, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'au moins trois gouvernements membres.



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

58^e CONSEIL DIRECTEUR

72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, 28 et 29 septembre 2020

CD58/7

Annexe

Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE L'OPS

LE 58^e CONSEIL DIRECTEUR,

(PP1) Ayant examiné le document *Réforme de la gouvernance de l'OPS* (document CD58/7) ;

(PP2) Reconnaissant l'importance de renforcer davantage la gestion par l'OPS des projets de coopération technique financés par des contributions volontaires, de manière à accroître la supervision et la reddition de comptes envers les États Membres, et à protéger l'Organisation contre les risques institutionnels, notamment les risques financiers, juridiques, opérationnels, techniques et de réputation,

DÉCIDE :

(OP)1. De remercier la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour les progrès réalisés et pour les politiques et procédures mises en œuvre afin de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la reddition de comptes dans toute l'Organisation.

(OP)2. De demander à la Directrice :

- a) de rechercher et de pleinement prendre en compte les recommandations du Comité exécutif sur tout projet de coopération technique proposé financé par des contributions volontaires (y compris les contributions volontaires nationales) qui devra nécessiter une dépense annuelle ou un apport de fonds par l'Organisation dépassant US\$ 25 millions ou qui présente un niveau élevé de risque institutionnel (y compris les risques financiers, juridiques, opérationnels, techniques et de réputation) ; ceci nécessitera que le Directeur fournisse une synthèse au Comité exécutif comprenant un résumé du projet proposé, les résultats de l'évaluation de ses risques et les résultats du processus d'examen interne ;
-

- b) de préparer un document qui sera présenté à la 168^e session du Comité exécutif de l'OPS en juin 2021 décrivant les enseignements tirés de la mise en œuvre des demandes ci-dessus.

- - -